

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2014

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 12 novembre 2014 à 18h30 sous la présidence de M. Marc BARBIER, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Mmes Nathalie CORNE, procuration à M. BARBIER, Stéphanie VINCENT, procuration à S. STEENKESTE et M. Stéphane DESJARDINS, retenu à la Communauté de Communes, procuration à B. LEBLANC.

Mme Sandrine STEENKESTE est nommée secrétaire de séance.

Le Maire déclare la séance ouverte et avant de traiter l'ordre du jour, fait part de sa satisfaction devant la nombreuse assistance lors de la cérémonie du 11 novembre, commémorant le centenaire de la Grande Guerre.

M. BARBIER présente au conseil municipal deux devis concernant la réfection du pignon, côté sacristie, de l'église.

Le premier émanant de l'entreprise REN ART et le second provenant de l'entreprise SMC Travaux publics, toutes deux situées à BROUCHY.

Compte-tenu des prestations proposées, le conseil municipal décide de confier les travaux à l'entreprise REN ART.

Il est ensuite proposé à l'assemblée le rachat de deux concessions dans le cimetière communale à un ancien habitant de la commune. A l'unanimité, le conseil municipal décide la reprise de ces deux concessions, au prix de 53.80 € l'une, soit un total de 107,60 €.

Le Maire rappelle aux conseillers l'enquête publique qui se déroule dans les mairies de SOMMETTE-EAUCOURT, OLLEZY et CUGNY jusqu'au 8 décembre 2014 inclus sur la demande d'autorisation d'exploiter le parc éolien des « Tournevents du Cos » sur le territoire des communes de Sommette-Eaucourt, Ollezy et Cugny, présentée par la société PARC EOLIEN DES TORUNEVENTS DU COS.

L'ensemble des élus de la Commune, favorable au développement de l'énergie éolien et partisan du développement durable, émet cependant

certaines réserves, en tant que commune limitrophe du projet, quant aux impacts potentiels sur la commune (impacts acoustiques et paysagers, effets de saturation visuelle, respect des préconisations du Schéma Régional Eolien de Picardie....). C'est pourquoi, le conseil municipal décide de rencontrer le commissaire enquêteur.

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de saisir le Centre de Gestion, notamment le Comité Technique afin de supprimer l'emploi de M. Michel DAUSSY, décédé et de modifier la liste des effectifs.

L'assemblée autorise le Maire à entreprendre la saisine du Comité technique à cet effet.

M. BARBIER, soumet aux conseillers un courrier de l'ADMR, concernant la demande de subvention communale. Le conseil municipal, compte-tenu du manque d'informations concernant les interventions de l'ADMR sur la commune, décide de reporter sa décision à un prochain conseil.

Le Maire confie ensuite à M. AUGÉ, représentant au syndicat d'assainissement, de faire le point et d'expliquer la modification du prix de l'assainissement sur les factures d'eau. L'augmentation relevée sur les factures des usagers s'explique par le fait que dorénavant le coût du service est assis sur une part fixe, l'abonnement et une part variable, au mètre cube d'eau, alors qu'auparavant l'assainissement était uniquement perçu sur la part variable au mètre cube d'eau. Le choix du montant de la part abonnement permettra de maintenir un niveau d'investissement du Syndicat sans recours à l'emprunt et également de financer les projets à venir comme la réhabilitation des anciens réseaux, etc...

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'association CPIE Vallée de Somme (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), qui propose une activité de conseil et d'un accompagnement privilégié pour les collectivités en termes de préservation de la biodiversité et l'aménagement des territoires, pour une cotisation annuelle de 50 € (barème fixé selon le nombre d'habitants des communes).

Le Maire soumet au conseil municipal un courrier de la fédération des chasseurs et de la fédération de pêche de la Somme concernant le fleurissement des communes dans le cadre de l'opération « Som'fleurs ».

Le conseil municipal décide de passer commande de mélange pour couvrir une superficie de 500 m² pour un montant de 150 €.

Le Maire fait part au conseil de la création de l'association « Au Marché de Brouchy », ayant pour présidente, Mme Christine GRIMAUX, et soumet à l'assemblée une demande de subvention de 1500 € de cette même association afin d'en assurer la mise en place, le fonctionnement et le développement.

Le conseil municipal, décide d'attribuer la somme de 750 € pour 2014 et de verser 750 € après le vote du budget 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

